

COMMUNE D'ARCAY

PROCES-VERBAL DE SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL du 13 Juillet 2022

En l'an deux mil vingt-deux, le treize juillet à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal d'Arcay (Vienne), dûment convoqué le 5 juillet 2022, s'est réuni en session ordinaire à la Salle n°2 de la Salle des Fêtes, sous la présidence de Mr NOE Alain.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 8

Présents : Mmes et Mrs : NOE Alain le Maire, PIOLET Isabelle, BOULINEAU Fabrice, ALLETRU Xavier, AMIRAULT Marion, LALANDE Patricia, PIMBERT Stéphanie, SAMSON Jean-Marie, Conseillers Municipaux.

Absents : Mr PROUX Emmanuel

Absents excusés : Mr BENETEAU Valentin et Mme PETROW Delphine

Pouvoirs : Mme PETROW Delphine donne pouvoir à Mr NOE Alain

Mr BENETEAU Valentin donne pouvoir à Mme PIMBERT Stéphanie

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été l'élection du secrétaire de séance, qui est chargé de la rédaction du procès-verbal de la séance.

Mme PIMBERT Stéphanie est désignée secrétaire de séance

Monsieur le Maire ouvre la séance et reprend l'ordre du jour

Délibération n°2022-07-01

ATTRIBUTION DU MARCHE PUBLIC POUR LA RESTRUCTURATION DE L'ANCIENNE ECOLE EN SALLE POLYVALENTE ET DE LA MAIRIE

Le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'analyse d'offres déposées, établi par Mr Jean-Yves BRIEUX, Maître d'œuvre :

LOT 1 : GROS ŒUVRE – RAVALEMENT - DEMOLITIONS

Nom et adresse de l'entreprise	Montant H.T.	Options	Variantes	OFFRE RETENUE
RBTP	69 262,72 €	0	0	69 262,72 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, procède au vote à 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention et décide :

- d'autoriser le Maire à signer les documents relatifs à cette décision avec l'entreprise RBTP

★ ★ ★ ★ ★

LOT 2 : CHARPENTE – COUVERTURE - ZINGUERIES

Nom et adresse de l'entreprise	Montant H.T.	Options	Variantes	OFFRE RETENUE
ROBERT	21 497,00 €	0	0	21 497,00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, procède au vote à 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention et décide :

- d'autoriser le Maire à signer les documents relatifs à cette décision avec l'entreprise ROBERT

★ ★ ★ ★ ★

LOT 3 : MENUISERIES EXTERIEURES ET INTERIEURES

Nom et adresse de l'entreprise	Montant H.T.	Options	Variantes	OFFRE RETENUE
PIPELIER	29 670,05 €	4 369,00 €	0	34 039,05 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, procède au vote à 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention et décide :

- d'autoriser le Maire à signer les documents relatifs à cette décision avec l'entreprise PIPELIER

★ ★ ★ ★ ★

LOT 4 : PLATRERIE – FAUX PLAFOND - ISOLATION

Nom et adresse de l'entreprise	Montant H.T.	Options	Variantes	OFFRE RETENUE
CÔTÉ PLAFONDS	37 608,01 €	0	0	37 608,01 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, procède au vote à 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention et décide :

- d'autoriser le Maire à signer les documents relatifs à cette décision avec l'entreprise COTE PLAFONDS

★ ★ ★ ★ ★

LOT 5 : PLOMBERIE - CHAUFFAGE

Nom et adresse de l'entreprise	Montant H.T.	Options	Variantes	OFFRE RETENUE
SAINT ÉLOI FOUGERE	60 082,17 €	0	0	60 082,17 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, procède au vote à 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention et décide :

- d'autoriser le Maire à signer les documents relatifs à cette décision avec l'entreprise SAINT ELOI FOUGERE

☆☆☆☆

LOT 6 : ELECTRICITE

Nom et adresse de l'entreprise	Montant H.T.	Options	Variantes	OFFRE RETENUE
SARL JOUBERT	44 995,98 €	0	0	44 995,98 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, procède au vote à 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention et décide :

- d'autoriser le Maire à signer les documents relatifs à cette décision avec l'entreprise SARL JOUBERT

☆☆☆☆

LOT 7 : CARRELAGE - FAIENCES

Nom et adresse de l'entreprise	Montant H.T.	Options	Variantes	OFFRE RETENUE
EMPPREINTE	28 611,28 €	0	0	28 611,28 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, procède au vote à 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention et décide :

- d'autoriser le Maire à signer les documents relatifs à cette décision avec l'entreprise EMPRIEINTE

☆☆☆☆

LOT 8 : PEINTURE

Nom et adresse de l'entreprise	Montant H.T.	Options	Variantes	OFFRE RETENUE
GIRARD	11 550,78 €	0	0	11 550,78 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, procède au vote à 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention et décide :

- d'autoriser le Maire à signer les documents relatifs à cette décision avec l'entreprise GIRARD

RECAPITULATIF DU MARCHE GLOBAL DE TRAVAUX

TOTAL TRAVAUX H.T.	307 646,99€
T.V.A. 20 %	61 529,40€
TOTAL T.T.C.	369 176,39€

Monsieur le Maire clôt la séance à 21h08.

Fait et délibéré les heures, jour, mois et an susdit.

La secrétaire de séance
Stéphanie PIMBERT

Fait à Arçay,
Le 2 Septembre 2022

Le Maire,
Alain NOE,

